

## SOUS-PRÉFECTURE D'ARCACHON

### Service des procédures environnementales

#### ENQUÊTE PUBLIQUE CONCERNANT LE PROJET D'EXPLOITATION D'UNE UNITÉ DE GESTION DES SÉDIMENTS (UGS) SUR LA COMMUNE D'ARÈS

Une enquête publique sera ouverte sur la demande formulée par **M. le Président du Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA)** en vue d'obtenir une autorisation environnementale pour exploiter une unité de gestion des sédiments (UGS) sur le territoire de la commune d'Arès (33740) lieu-dit Grande Lande – parcelle B 84 et B 2123.

Ce projet est soumis à autorisation environnementale au titre de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement, la loi sur l'eau, le défrichement et la dérogation à l'interdiction d'atteinte aux espèces protégées.

Pendant l'enquête qui se déroulera **du 3 septembre 2018 au 3 octobre 2018 inclus**, le dossier comprenant la demande d'autorisation environnementale, les avis réglementaires, une étude d'impact, les avis de l'autorité environnementale et la réponse du maître d'ouvrage, sera déposé à la mairie d'Arès où le public pourra en prendre connaissance et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'État [www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr) rubriques « publication » - « publications légales » - « enquêtes publiques ».

Le public pourra adresser ses observations :

- par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie d'Arès
- par mail à l'attention du commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : **sp-arcachon-enquete-publique@gironde.gouv.fr**. Ces observations seront consultables sur le site internet des services de l'Etat pendant la durée de l'enquête.

Le commissaire-enquêteur, M. Francis CLERGUEROU, recevra le public à la **mairie d'Arès** :

- **lundi 3 septembre 2018 de 09h00 à 12h00**
- **mercredi 12 septembre 2018 de 14h00 à 17h00**
- **mardi 18 septembre 2018 de 09h00 à 12h00**
- **jeudi 27 septembre 2018 de 09h00 à 12h00**
- **mercredi 3 octobre 2018 de 14h00 à 17h00**

Pendant la durée de l'enquête, un accès gratuit est ouvert au public sur le poste informatique situé dans le hall de la Sous-Préfecture d'Arcachon – 55 Boulevard du Général Leclerc – BP 80150 - 33311 ARCACHON CEDEX aux jours et heures ouvrés d'accueil du public. (de 8h45 à 12h15 le lundi, mardi, jeudi et vendredi).

A la fin de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront consultables pendant un an, à la mairie d'Arès, à la Direction Départementale des Territoires et de la mer (DDTM) et sur le site internet de la préfecture : [www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-Légales](http://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-Légales).

Pendant l'enquête, les informations relatives au projet peuvent être demandées au pétitionnaire.

Le Préfet est compétent pour statuer sur l'autorisation sollicitée, soit par un arrêté d'autorisation assortie de prescriptions à respecter, ou par un arrêté de refus.